

Règlement Grand prix d'été du Ski Nordique Oisans samedi 31 août 2019

Article 1 : Le SNO organise le Grand Prix d'été du SNO, compétition de ski de fond d'été, le samedi 31 août 2019.

Article 2 : La compétition est organisée sous l'égide de la fédération française de ski et du comité des sports de neige du Dauphiné. Les règles du RIS s'appliquent à la compétition.

Article 3 : Les catégories autorisées à concourir sont U15, U17, U20 et seniors dames et hommes.

Article 4 : Les courses s'effectueront en style libre.

Article 5 : La licence FFS compétiteur est exigée pour tous les concurrents.

Article 6 : **Le port du casque et des lunettes de protection sont OBLIGATOIRES.**

Article 7 : le comité d'organisation se réserve le droit de changer le lieu et la modalité de la course en cas de conditions climatiques exceptionnelles.

Article 8 : Pas d'accès au départ et à l'arrivée des courses en voiture, l'accès se fait uniquement en ski-roues pour les coureurs et à vélo, en ski-roues ou à pied pour les accompagnateurs !

Article 9 : Fermeture de la piste 5 minutes avant le départ de chaque vague dans le sens de la course / 20 minutes avant le départ de chaque vague dans le sens inverse de la course / ouverture après le dernier concurrent de chaque vague

Article 10 : les réclamations sont admises dans un délai d'un quart d'heure après la publication des résultats officiels.

Article 11 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident d'un coureur ou du fait de celui-ci.

Article 12 : du fait de leur engagement les coureurs acceptent le présent règlement et s'engagent à respecter les décisions des organisateurs.

Le club organisateur : Ski Nordique Oisans